

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 6 juin (06/06/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 31 mai, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES : M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. NUNZI), M. Didier MOTHES (représenté par Mme DA MOTA), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Mme CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), M. André LENFANT (représenté par M. REDON), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS : M. Patrice CHARLES, **Conseiller municipal**.

Madame DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

32 – 06 Juin 2013

TRAVAUX DE VOIRIE URBAINE ET DE REFECTION DES TROTTOIRS (MARCHE A BONS DE COMMANDE RECONDUCTIBLE)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-21-1,

Vu le rapport de Jean-Paul NUNZI proposant de se prononcer sur :

- l'autorisation préalable du conseil à Monsieur le Maire de souscrire le marché à intervenir après consultation

Considérant que la réalisation des prestations est subordonnée à la conclusion d'un marché à bons de commande reconductible avec un montant maximum de 400 000 € H.T de travaux annuel,

**Le Conseil Communal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**



APPROUVE la passation d'un marché fractionné à bons de commande pour une durée d'un an reconductible avec la valeur maximum telle que définies précédemment pour le programme de travaux de voirie en zone urbaine et de réfection de trottoirs

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire le marché à intervenir.

Pour copie conforme
Moissac, le 7 juin 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

